

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Dates de convocation : 2 et 9 décembre 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Rosy CHAMAYOU

Nombre de conseillers :	27				
En exercice	:	27	Pour	:	23
Présents	:	16	Contre	:	/
Votants	:	23	Abstention	:	/

7.10.2. FIXATION DU PRIX DE VENTE DU BOIS APRES TRAVAUX FORESTIERS DANS LE BOIS DE CREVY (ANNULE ET REMPLACE DEL 2025_068)

Madame le Maire,

RAPPELLE que l'entretien du bois communal de Crevy a nécessité la réalisation de coupes de bois.

INDIQUE que les essences concernées sont : frêne, chêne, platane, orme, aulne et peuplier.

PRECISE que les coupes ont été réalisées par l'Office National des Forêts qui a ensuite recherché des acquéreurs pour les grumes et plaquettes.

PROPOSE les tarifs de vente suivants :

Descriptif	Quantité	Prix
Grumes et plaquettes	231.3 tonnes	25€ / tonne
Grumes	28 tonnes	25€ / tonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2122-29,

Considérant que le bien à vendre ne présente pas un intérêt public, qu'il relève du domaine privé de la commune et peut donc faire l'objet d'une cession,

Considérant les propositions de vente transmises par l'ONF,

Considérant que l'activité de coupe de bois réalisée par la commune est occasionnelle et que la commune bénéficie de la franchise en base prévue à l'article 293B du CGI,

Considérant l'impossibilité pour les entreprises de récupérer la TVA,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

INDIQUE que la délibération DEL_2025_068 du 29 août 2025 est retirée.

VALIDE le tarif de vente bois et **AUTORISE** les ventes de bois susmentionnées.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : **18 DEC. 2025**
Publié, Affiché ou notifié le : **18 DEC. 2025**
Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 15 décembre 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



La secrétaire de séance - Rosy CHAMAYOU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "R. Ch." or "Rosy CHAMAYOU".